

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 3185/Imm.

Astrida, le 17 novembre 1950.

OBJET:
Caution d'immigration
Mr. & Mme NYSSENS.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur HOUBEN, entrepreneur à Astrida, est venu me solliciter d'attester en vue de l'engagement d'un agent européen pour la vente de cycles et accessoires et de la garantie du paiement de la caution ~~par~~ celui-ci par le fonds au Colonat, que la firme Cybelco dont il est gérant est honorablement connue sur la place et possède des biens meubles et immeubles conséquents.

Ayant appris qu'un litige est pendant entre la Société Cybelco et le Gouvernement, auriez-vous l'obligeance de me faire savoir si je puis être autorisé à délivrer la dite attestation.

L'Administrateur Chef du Territoire, I. REISDORFF,
p.o.

L'Administrateur Territorial Assistant, J. KIRSCH,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .